

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2022_038

Séance du lundi 14 mars 2022

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 07/03/2022

Présents : 16

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 16

Pour : 16

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Michèle BUISSON**

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés:

Excusés: Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Daniel MOLINES

Absents:

Objet: Petit Patrimoine - Four du Viala - DE_2022_038

Le Conseil municipal souhaite oeuvrer à la restauration du petit patrimoine vernaculaire de la commune. Après avoir réparé la fontaine de Masméjean l'année dernière et après étude des projets et devis proposés par le conseiller chargé de ce dossier, le choix du conseil se porte sur la restauration du four du Viala.

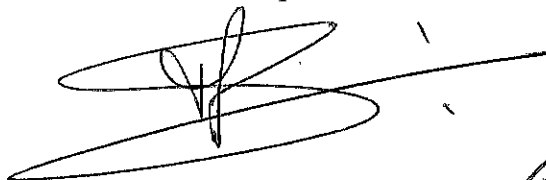
Les travaux sur la charpente et la toiture seront réalisés par monsieur Ludovic Folcher, pour un total de 5 358 € HT - et 6 429.60 € TTC

La restauration de la porte sera réalisée par monsieur Benjamin Chapelle, pour un montant de 1 267 € HT - 1520.40 € TTC

Ce chantier d'un total de 6 625 € HT - 7 950 € TTC sera réalisé dans l'année et inscrit au budget 2022. Il pourra faire l'objet d'un financement de la DETR à hauteur de 60% pour un montant de 3 975 € et du Département à hauteur de 20 %, soit 1 325 €.

Le Conseil municipal charge monsieur le maire de la constitution des dossiers de subvention afférents à ce projet.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphane Maurin



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/03/2022 048-200057594-20220314-DE_2022_038-DE